

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Je ne songe pas sérieusement à nommer l'Auditeur général du Canada. J'espère, si la Chambre consent, que le bill de financement du CN sera adopté par le Parlement.

M. Mazankowski: J'ai une question supplémentaire pour le ministre des Transports, monsieur l'Orateur. Nous dirait-il quelles initiatives il prend, avec ses collègues, pour accélérer le renvoi de ces documents très importants au comité permanent approprié afin qu'un certain nombre de questions pressantes soient étudiées à fond?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Je n'ai pas de progrès à signaler, monsieur l'Orateur.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LE TARIF DES DOUANES (N° 2)

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 16 juillet, de la motion de M. Turner (Ottawa-Carleton): Que le bill C-195, tendant à modifier la loi sur le Tarif des douanes (n° 2), soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité plénier.

M. Stan Schumacher (Palliser): Monsieur l'Orateur, je ne veux pas empiéter trop longtemps sur le temps de la Chambre pour l'entretenir du bill à l'étude. Cependant, je me dois de présenter certaines instances au sujet des droits de douane frappant certaines machines agricoles qui nous sont indispensables pour que certains secteurs de notre industrie restent compétitifs et productifs malgré la hausse des coûts. Je ne connais personne qui puisse dire que le taux d'inflation et la hausse des prix n'affectent pas la productivité des industries alimentaires. Le monde est aux prises avec une pénurie de nourriture et chaque moyen qu'on mettra en œuvre pour atténuer cette pénurie aura des effets sûrement salutaires non seulement au pays mais dans le monde entier.

Le ministre des Finances (M. Turner) a admis implicitement le problème en réduisant les droits et en facilitant l'accès de certaines denrées alimentaires à nos marchés, mais cette mesure ne pourra être efficace si le pays producteur impose des contrôles à l'exportation de ces denrées. J'exhorte le ministre à donner quelques directives aux fonctionnaires de son ministère pour que les postes tarifaires relatifs aux machines soient conformes aux techniques modernes. Nous constatons que les éleveurs de volaille et les producteurs de viande, surtout les éleveurs de porcs, ont beaucoup bénéficié des innovations techniques des dernières années, mais que ces innovations n'ont pas eu l'écho dans le tarif des douanes.

Pour ce qui est de l'élevage de la volaille, par exemple, on a conçu des ensembles qui permettent de loger les volailles, de les nourrir, de les abreuver et de recueillir les œufs. Tout cela forme un ensemble intégré. En somme, on peut appeler cela une machine. Cependant, les fonctionnaires du ministère du Revenu national ne peuvent consi-

Tarif des douanes (n° 2)

dérer cet ensemble comme une machine à cause des restrictions que leur impose le Tarif des douanes. Ils peuvent exempter tous les articles qui figurent dans le Tarif, mais ce qui n'y est pas ne peut être exempté. Les fonctionnaires du ministère aimeraient faire quelque chose dans ce domaine, j'en suis sûr, mais ils en sont incapables à moins que le ministère des Finances ne leur en donne la permission par voie de mesure budgétaire.

Pour ce qui est de la volaille—je le répète—l'ensemble comprend toujours des éléments et, si on le décompose, on trouve des choses comme des nids, les poteaux et des planchers qui ne sont pas expressément indiqués dans le numéro tarifaire et ne peuvent dès lors être exemptés. Puis-je signaler que lorsqu'un gros chargement de ces articles traverse la frontière, l'agent des douanes se trouve en face d'une situation des plus difficiles qui accapare beaucoup de son temps. Il doit décomposer les composantes de ce système ou machine. Je crois que le problème en général vient de ce que le numéro tarifaire n'a pas évolué avec la technologie.

Je pense que le ministre et ses fonctionnaires ne devraient pas oublier que nous n'avons pas vraiment de produits compétitifs fabriqués au Canada. Les articles dont je parle sont produits avant tout aux États-Unis et au Royaume-Uni. Je pense que la technologie américaine est très en avance et convient mieux à la situation qui existe ici, quoique bien entendu cela ne soit pas d'une importance capitale parce que ces produits agricoles sont censés entrer au pays en franchise. Nous sommes en présence ici d'une situation où ils n'entrent pas au pays en franchise.

La même chose s'applique dans une large mesure à la production des porcs où les enclos et certains éléments de ces équipements sont assujettis aux droits de douanes tandis que le tarif initial dans ce domaine se proposait de les faire entrer sans payer de droits de douanes. Si ces articles étaient exempts de droits de douanes, il serait plus facile aux gens de développer leur production et nous serions d'une manière générale en meilleure posture parce que je ne pense pas que la pénurie à laquelle nous faisons face actuellement sera de courte durée. Il faut prendre des mesures pour résoudre ce problème à longue échéance. L'objectif a toujours été d'accorder la préférence aux instruments aratoires. On doit considérer ces articles comme des pièces d'équipement ou des machines et non comme des matériaux de construction. Aussi, je demande au ministre d'étudier cette affaire entre la période actuelle et celle du prochain budget. Je sais qu'il est trop tard actuellement, mais nous devons commencer un de ces jours. J'espère qu'on étudiera la manière de résoudre ce problème d'ici la même période l'année prochaine.

M. Kenneth J. Higson (Lincoln): Monsieur l'Orateur, j'interviens au cours du présent débat essentiellement pour deux raisons. Premièrement, je tiens à exprimer mon inquiétude en ce qui concerne les effets à moyenne et longue échéance que les changements de droits de douane proposés auront pour le Canada en tant que grande nation commerciale du monde. Deuxièmement, je tiens à vous dire, monsieur l'Orateur, quelques mots en ce qui concerne l'effet que les changements proposés, concernant les réductions de droits de douanes auront sur l'industrie des aliments et des légumes au Canada et particulièrement la section importante et unique de cette industrie dont le centre se trouve la péninsule du Niagara.